

Ecolo-GIC - Conseil Communal du 25 avril 2024

Point 2 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Schéma de Développement Communal SDC

En quoi consiste la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au BEP pour l'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) pour un montant de 20 000€ TVAC ?

- Est-ce pour que le BEP réalise un SDC pour la commune de Couvin ?
- Est-ce pour que le BEP réalise un Cahier Spécial des Charges (CSC) pour trouver un bureau d'étude pour réaliser SDC pour la commune de Couvin ?

Si c'est le cas, nous estimons que payer le Bureau d'Etude de la Province 20 000€ pour réaliser un CSC qui est +/- le même pour toutes les communes de la province, c'est, à notre avis, cher payer ce service.

De plus, pour plus de cohérence régionale, nous souhaitons que le nouveau SDC de la commune de Couvin soit coordonné avec nos communes voisines faisant partie du PNVH, c'est-à-dire Viroinval et Philippeville.

Je demande donc que ce point soit reporté à un prochain Conseil pour étudier, pour envisager un SDC commun et voir si le PNVH a les moyens et la capacité de le réaliser.

Point 26: Désignation d'un représentant au sein du CA de l'asbl GAL Viroin-Hermeton

Lors du CC du 27 octobre 2022, nous avons soutenu la candidature du PNVH pour la création d'un Gal sur le territoire des communes de Couvin, Philippeville et Viroinval. Le financement de ce GAL va permettre de renforcer et de compléter les projets du PNVH. Pour rappel, ce financement de 1 785 000€ en 4 ans n'aura aucun impact sur le budget de la commune, en effet 90% sont des subsides européens et les 10% restant sont pris en charge par le PNVH.

Je me souviens que lors de la présentation du GAL, Jehanne avait exprimé son opposition à la création du GAL. Et aujourd'hui, le Collège propose d'être représenté au CA par l'élue clairement opposée au GAL alors que le CC du 27 octobre 2022 a lui soutenu la création de cette ASBL par un vote de 16 OUI et 5 abstentions.

Vous nous demandez de désigner un.e représentant.e de notre assemblée dans un CA quand celle-ci a un avis opposé. Je trouve cette position incohérente et je demande donc que ce point soit reporté pour que le Collège nous propose une autre personne, en accord avec la majorité du CC, pour nous représenter au CA de l'ASBL GAL Viroin-Hermeton.

Question d'actualité n°1 : MIRESEM

Pour fêter ses 30 ans, la MIRESEM a invité à une rencontre, des spécialistes de la réinsertion socio-professionnelle et les 10 bourgmestres des communes du territoire sur lequel la MIRESEM travaille à la réinsertion en milieu rural. Ni notre Bourgmestre ni notre Présidente du CPAS n'y était malgré le fait que le taux de chômage à Couvin est de 18.5% pour 14.4% en Wallonie.

Nous Ecolo-GIC, nous ne comprenons pas le manque d'intérêt du Collège à la réinsertion et à la MIRESEM. Ma question :

Pourquoi ce désintérêt, pourquoi pas de représentant de Couvin ?

Question d'actualité n°2 : Raclage/pose de la N5 en 2024 entre le rond-point de la locomotive et le carrefour de la Gare

Je vous partage un extrait du mail que la locale Ecolo-GIC a reçu ce 11 avril du cabinet du ministre Ph Henry.

Le CA de la SOFICO a validé la réalisation d'un raclage pose en 2024 dans la partie nord de Couvin de la N5 de la BK 0 à 1.9 pour un montant de 1.9M€. Ces travaux consistent dans le renouvellement du recouvrement. Il n'est pas prévu de faire d'aménagement spécifique pour modifier les carrefours ; il est toutefois possible de réfléchir avec vous à l'opportunité de créer certains marquages au sol.

Au nom d'Ecolo-GIC, je demande au Collège d'organiser au plus vite un groupe de travail qui en reprenant les projets de la rénovation urbaine fera des propositions au SPW.

Question d'actualité n°3 : Evaluation des agents communaux

En lisant les PV de Collège, j'ai eu la bonne surprise d'apprendre que les agents de l'administration communale de Couvin étaient conviés à des entretiens d'évaluation avec 2 supérieurs hiérarchiques. Pour l'avoir moi-même pratiqué en tant qu'évalué et qu'évaluateur, je trouve que l'évaluation annuelle est un bon moment pour échanger entre agent et responsables pour faire le point sur la réalisation des objectifs définis l'année précédente, pour la définition de nouveaux objectifs, pour déterminer ensemble les formations intéressantes et utiles, pour la progression de l'agent dans l'administration communale et pour revoir son salaire et avantages.

Concernant ces entretiens d'évaluation des agents communaux de Couvin, j'ai plusieurs questions :

- Tous les agents communaux sont-ils concernés par ces entretiens d'évaluation ?
- Lors des entretiens d'évaluation, les deux supérieurs hiérarchiques sont-ils les responsables directs de l'agent dans l'organigramme de la commune, ou d'autres supérieurs hiérarchiques ?
- L'agent reçoit-il un document reprenant le canevas de l'entretien d'évaluation avant celui-ci ?
- Sur quoi portent les entretiens d'évaluation ?
- Quels sont les critères mesurables, les types d'objectifs demandés aux agents ?